

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du MARDI 28 AVRIL 2015

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie à 20h30, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Pierre MARTIN, Maire.

Présents : Gabriel COURT-FORTUNE, Stéphanie WEIBEL, Jacques BARNOUX, Jocelyne CHATIN, Jocelyne COSSON, François FAVREAU, Michèle GIRERD, Thierry SCHROBILTGEN.

Excusé : Christian FORESTIER

Absents : Marc BERTRAND, Romain BRANCHE, Martine GUÉRIN, Emmanuel VOISIN.

Secrétaire de séance : Jocelyne CHATIN

Délibération N°21/2015. Marchés Travaux réhabilitation bâtiment de la Poste

Conformément au résultat de l'appel d'offre pour la réhabilitation du bâtiment de la Poste qui a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncées dans l'avis de publicité (à savoir 50 % pour la valeur technique et 50 % pour le prix des prestations) comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des entreprises suivantes :

LOT N° 1 : Démolition-VRD-Gros Œuvre :

Entreprise MEUNIER-CURTINET pour un montant de 26.237,70 € HT.

LOT N° 2 : Charpente-Couverture-Isolation extérieure-Bardage :

Entreprise BELLEMIN pour un montant de 68.464,00 € HT.

LOT N° 3 : Menuiseries Extérieures :

Entreprise BELLEMIN pour un montant de 9.845,00 € HT.

LOT N° 4 : Menuiseries Intérieures :

Entreprise CARRE pour un montant de 8.133,00 € HT.

LOT N° 5 : Cloisons-Peintures-Revêtements :

Entreprise MILLON pour un montant de 27.000,00 € HT.

LOT N° 6 : Plomberie-Sanitaires :

Entreprise MONIER pour un montant de 5.899,80 € HT.

LOT N° 7 : Electricité-Chauffage :

Entreprise COURRIER pour un montant de 14.223,00 € HT

LOT N° 8 : Sols souples-Carrelage :

Entreprise ATOUT pour un montant de 7.893,22 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre les avis de la Commission d'appel d'Offres pour les 8 Lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ATTRIBUE les 8 lots de l'appel d'offres, AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au BP 2015.

Délibération N°22/2015. Subvention Communale au SIERSS des Echelles

Monsieur le Maire expose que le comité syndical qui s'est réuni à la Résidence Béatrice, sous la Présidence de Monsieur Cédric VIAL le 14 Avril 2015 à 18 H 30, a mis en évidence un besoin de subventions des Communes adhérentes pour un montant global de 20.000 €, cela afin d'équilibrer son budget. Cette demande de subvention aux Communes a été calculée au prorata des populations communales, soit pour la Commune d'Attignat-Oncin : 548 habitants et une subvention de 1.872,22 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ACCEPTE le paiement de cette subvention d'équilibre.

Délibération N°23/2015. Convention AEL

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de l'AEL de participer au fonctionnement du Centre de Loisirs sans hébergement qui a eu lieu cet été 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : DECIDE de financer le Centre de Loisirs de l'AEL à raison de 4€/enfant/jour.

Le Maire,

Jean-Pierre MARTIN